

ANNEAU DE LEVAGE UE

SYSTÈME DE LEVAGE HÉMISPHERIQUE



Mise à jour du 12/07/2023

Présentation

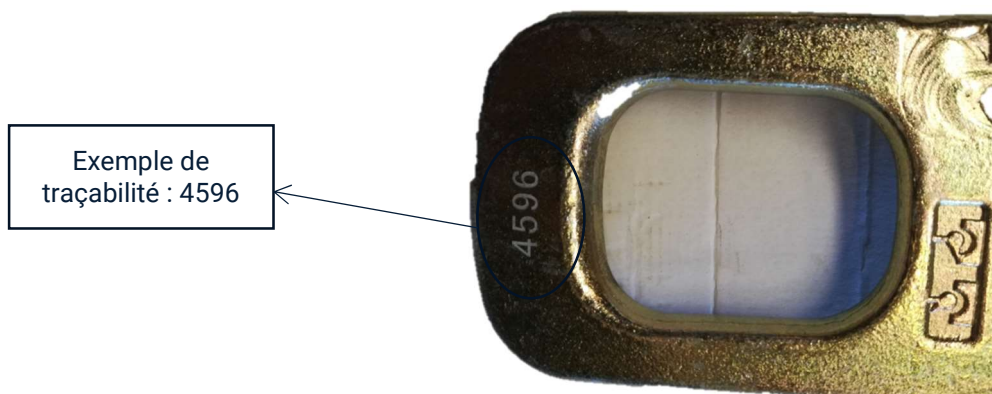
L'anneau de levage UE à tête hémisphérique est destiné au levage des éléments béton préfabriqués en usine ou sur chantier et équipés d'ancres de levage. Son anse multidirectionnelle assure une souplesse d'utilisation et permet le levage de tout type d'élément sous divers angles d'inclinaison. Comme tous les accessoires de levage de TAM GROUPE, l'anneau de levage UE à tête hémisphérique est certifié CE. Les campagnes d'essais réalisées en laboratoire interne et externe permettent d'assurer que chaque anneau est conforme à nos spécifications et respecte les textes en vigueur.

Charges admissibles

Capacité	1T/1T3	1T5/2T5	3T/5T	7T5/10T	15T/20T
Code	100394	102968	103008	100395	100397
Poids [kg]	0,9	1,8	3,3	9,2	19,5

Marquage et traçabilité des anneaux

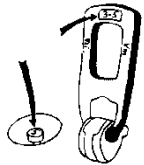
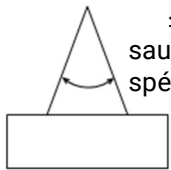
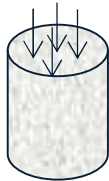
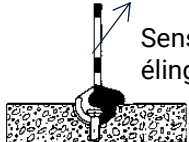

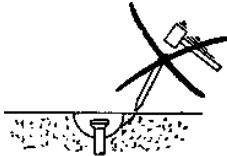
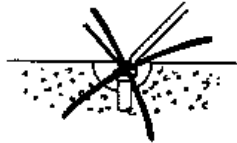
Conformément aux réglementations en vigueur, les anneaux de levage UE sont certifiés CE et fournis avec un certificat et une notice d'utilisation et de sécurité. Chaque anneau comporte un numéro de traçabilité sur l'anse.



Les anneaux sont testés par mise en traction jusqu'à la rupture ; le coefficient de rupture doit être supérieur à 4.

Conditions d'emploi et de sécurité

- Généralités :
 - ✓ Ne jamais utiliser le système de levage dans un autre but que celui pour lequel il a été créé.
 - ✓ S'assurer que le personnel utilisant le système a bien pris connaissance de la notice d'utilisation fournit avec les anneaux.
 - ✓ Toutes les consignes générales de sécurité concernant le levage doivent être respectées.
 - ✓ Le dimensionnement du système de levage doit être réalisé par une personne compétente.
- Avant utilisation :

<ul style="list-style-type: none"> ✓ S'assurer que la charge d'utilisation indiquée sur l'anneau est la même que celle inscrite sur la tête d'ancre. 	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ S'assurer que la longueur des élingues est au moins égale à deux fois la distance entre les ancrs afin d'obtenir un angle de sommet d'élingue de 30°. Un angle supérieur peut être autorisé, à condition que celui-ci ait été pris en compte dans le dimensionnement des ancrages. L'utilisation d'un palonnier est toujours préférable. 	 <p>≤ 30° sauf étude spéciale</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ S'assurer que la résistance du béton est au moins égale à celle prévue dans le dimensionnement de l'ancre. Nous recommandons une résistance minimale du béton de 15MPa avant de commencer le levage en usine. Ailleurs, nous recommandons un minimum de 25MPa avant le début du levage. 	 <p>15Mpa mini</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ S'assurer que la patte de l'anneau est appuyée sur le béton et dans le même sens que l'effort 	 <p>Sens élingage</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Au relevage, la patte doit être dirigée vers le haut. 	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ne jamais casser le béton autour de l'ancre afin d'agrandir la réservation. L'anneau de levage doit être mis en place sans autre opération. 	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ne jamais souder l'ancre ou l'anneau pour quelque raison que ce soit 	

- En utilisation :

- | |
|--|
| ✓ Le transport des éléments préfabriqués par des engins de chantier, entraîne l'apparition de surcharges dynamiques qu'il faut prendre en compte dans le dimensionnement des ancrages. Les entreprises de pose doivent donc manutentionner ces pièces avec précaution. |
| ✓ Une attention particulière est requise au moment du décoffrage. En effet, l'effort d'adhérence entraîne des surcharges supplémentaires. |

- Maintenance et contrôle :

- | |
|--|
| ✓ Quelle que soit leur fréquence d'utilisation, les anneaux doivent être contrôlés une fois par an par une personne compétente. Ils ne doivent avoir subi aucune déformation permanente. |
| ✓ Aucune réparation de l'anneau n'est possible. |

Contrôle et entretien

Conformément aux prescriptions relatives à la prévention des accidents du travail et la directive machine, quelle que soit leur fréquence d'utilisation, les anneaux doivent être contrôlés au moins une fois par an par une personne ayant les compétences et les ressources nécessaires. Tous défauts trouvés doivent être analysés. Le marquage et l'identification doivent restés visibles. Les opérations et réparations visant à réparer les anneaux de levage UE, notamment les soudures, sont strictement interdites.

Devront être détruits:

- ✓ tout anneau ayant subi une modification permanente (allongement ou la flexion de l'anse), une surcharge ou un choc thermique.
- ✓ Tout anneau ayant été soudé (quel que soit l'emplacement de la soudure) ou ayant subi une surchauffe anormale locale ou générale. (Hormis la soudure d'origine de fermeture de l'anse).
- ✓ Tout anneau dont l'articulation Noix/Anse ne se fait pas correctement.
- ✓ Tout anneau présentant une amorce de rupture.
- ✓ Tout anneau dont l'élément béton préfabriqué a chuté pour quelque raison que ce soit

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés à titre indicatif et correspondent à nos connaissances actuelles. Ils ne peuvent en aucun cas engager notre responsabilité en cas d'utilisation non conforme ou inadaptée de nos produits.

Etant donné les multiples possibilités d'emploi, nos recommandations ne dispensent pas les utilisateurs d'effectuer leurs propres essais. Notre laboratoire et le service technique vous fourniront les renseignements que vous désirez et se tiennent à votre entière disposition.

TAM Groupe Z.I. Avenue Albert Einstein.
CS 90043 - 77555 Moissy Cramayel Cedex - France
S.A.S. au capital de 883 332 € RCS Melun B
SIRET 313 659 674 00029 - FR 76 313 659 674

Tél. : + 33 1 64 13 30 00 – tamgroupe@tamgroupe.fr – www.tamgroupe.fr